

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2017**

Le CM,

- 1) Décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan**
- 2) Décide l'attribution d'un bail à ferme à l'E.A.R.L EST ELEVAGE**
- 3) Accepte l'adhésion à Moselle Agence Technique**
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Moselle Agence Technique relative à une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage**
- 5) approuve les conditions d'octroi des subventions aux écoles**

Vu pour être affiché le 22 février 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 22 février 2017.

**Le Maire,
Pierre ROSAIRE,**